

## Compte-rendu

### Assemblée générale du 12 décembre 2024

---

#### Ordre du jour

1. Bilan du conseil de laboratoire 2024
2. Point sur l'équipe administrative
3. Point sur les postes d'EC
4. Bilan financier
5. Evolution des équipes Analyse Stochastique et Structures et Modèles Aléatoires
6. Future direction du LPSM
7. Elections au conseil de laboratoire

## ***Laboratoire de Probabilités, Statistique & Modélisation - UMR 8001***

### **1) Bilan du conseil de laboratoire 2024**

Suite aux recommandations du comité HCERES, et comme prévu dans le règlement intérieur de l'unité (NB : le règlement intérieur, que le conseil de laboratoire avait adopté en novembre 2023, n'a toujours pas été validé par l'ensemble des tutelles), pour la conduite du laboratoire, la direction a choisi en 2024 de consulter le conseil de laboratoire plutôt que l'assemblée générale, qui était la coutume dans le passé. Trois réunions du conseil de laboratoire ont eu lieu cette année, dont les comptes-rendus sont disponibles sur l'intranet du site du laboratoire.

### **2) Point sur l'équipe administrative**

NB : Un point sur l'équipe administrative avait été effectué lors du conseil de laboratoire du 6 Juin 2024. Voir le compte-rendu correspondant.

Suite aux départs d'Imène Sisaber et Marouane Abdelaziz, 2 CDD ont été ouverts au recrutement, l'un à SU, l'autre à UPCité, pour prise de fonction début Novembre 2024. Si les deux postes ont été initialement pourvus, la personne recrutée à UPCité s'est désistée quelques jours avant sa prise de fonction.

D'autre part, Sedigheh Ahmari a pris ses fonctions à Sorbonne Université début Novembre comme prévu.

Le service administratif continue donc d'être en sous-effectif et le volume très excessif d'heures supplémentaires effectuées par Nathalie Bergame et Jean-Paul Zurcher depuis la rentrée n'est pas tenable et montre qu'il y a urgence à recruter et renforcer l'équipe.

Jean-Paul évoque la fatigue du personnel, perceptible dès son arrivée, mais accentuée depuis l'été par le départ de deux agents contractuels, les difficultés liées au recrutement de nouveaux agents, et l'arrêt de travail de la responsable du pôle financier. Cela a eu comme conséquence de devoir travailler toujours dans l'urgence, de ne pas réussir à mener toutes les tâches de fond, et de n'avoir aucune marge de manœuvre pour faire face aux imprévus.

### **3) Point sur les postes EC (rappel des annonces faites au conseil de laboratoire du 17 Octobre)**

A UPCité, un poste PR a été obtenu pour l'équipe Mathématiques financières, probabilités numériques et actuariat, sur mesure exceptionnelle de l'Université (NB : Normalement : UPCité ne remplace pas un poste en détachement avant 3 ans), suite aux départs soudains dans l'équipe. La présidente du comité de sélection est Céline Lévy-Leduc.

A SU, 3 postes seront ouverts au concours :

\* un poste PR au profil « Science Actuarielle, Statistiques et Processus Stochastiques » et destiné à la présidence de l'ISUP. Le président du comité de sélection est Olivier Wintenberger.

\* un poste MCF en Statistique (profil « Nouveaux défis en statistique et apprentissage automatique »). Le président du comité de sélection est Arnaud Guyader.

## *Laboratoire de Probabilités, Statistique & Modélisation - UMR 8001*

\* un poste MC en Probabilités. Le président du comité de sélection est Nicolas Fournier.

### **4) Bilan financier**

Jean-Paul Zurcher présente un bilan financier du laboratoire et aborde plusieurs points concernant les recettes et dépenses.

**Dotations :** Graphique à l'appui, Jean-Paul que les dotations des tutelles sont restées à peu près constantes dans le temps depuis 2018, malgré une inflation de 17% depuis cette date. La dotation UP Cité est, elle, en très forte réduction, avec un contraste particulièrement important entre 2022 (année où l'Université a versé 20k€ env. supplémentaires relatifs à l'IdEx) et 2025 (deuxième année consécutive de baisse de 20% de la dotation des composantes), également dû à la nouvelle formule de calcul de la dotation – maintenant plus défavorable aux maths – et à la baisse des effectifs.

Les moyens alloués au laboratoire, hors ressources contractuelles et hors salaires sur masse salariale d'État, ont donc diminué de près de 20% si l'on prend en compte l'inflation. Ils se sont montés à 280 357 € en 2024 pour la dotation de base, et à 330 697 € si l'on inclut les financements spécifiques (dotations PEPS, mobilité doctorale, nouveaux MCF, etc.).

La dotation annuelle permet notamment de financer les charges suivantes :

- Missions : une enveloppe de 1 200 € est allouée aux personnels pour les missions effectuées sur dotation (donc hors ressources contractuelles)
- Outils de travail (ordinateurs) : les montants de références, comme proposé par le conseil de laboratoire d'Avril 2022, sont de 800 € HT pour les doctorants (hors contrats) et de 2 000 € pour les EC et C (hors contrats). La direction peut accorder des montants supérieurs sur demande justifiée, et se réserve le droit de statuer sur les demandes excessives ou non suffisamment justifiées.
- Des stages (non financés par des ressources contractuelles) : cela a représenté 17 stage pour un volume de 41 057 € en 2023. La charge est de moitié environ en 2024
- Des subventions de repas au CROUS Jussieu pour les personnels non SU qui n'ont pas de subvention d'une autre tutelle ; cela représente un montant de 1 200 € par année pour un agent qui irait au restaurant administratif 5 jours par semaine
- Soutien à des colloques
- Frais de serveur, de téléphonie, petites fournitures, mobilier
- Frais de réception, de restauration, café dans les espaces communs, etc.

**Ressources propres :** En plus des dotations, le laboratoire peut compter sur des ressources contractuelles pour financer la recherche. Les dépenses de fonctionnement, d'investissement et

### *Laboratoire de Probabilités, Statistique & Modélisation - UMR 8001*

de personnel sur les différents contrats représentent un volume d'environ 1.5 M d'euros que le laboratoire doit gérer chaque année.

**Frais de gestion et utilisation potentielle :** Les postes BIATSS financés par les tutelles ne tiennent pas compte de l'augmentation de la charge de travail liée à l'arrivée de nouveaux contrats. Par ailleurs, pour les laboratoires qui ne sont pas en délégation de gestion contractuelle avec le CNRS, le CNRS n'accepte plus de financer de nouveaux postes autres que celui du RA. Bon nombre de laboratoires ont donc pris la décision ces dernières années de prélever un pourcentage de 4% ou 5% sur les ressources contractuelles pour financer des postes de gestionnaires, afin d'absorber l'augmentation du travail liée à la gestion contractuelle.

Jusqu'à présent, le laboratoire n'a pas prélevé de frais de gestion sur les contrats (ANR, contrats industriels) ou les autres sources de revenus. La gestion des ERC, avec les overheads, s'est faite au cas par cas. Les reliquats sur contrats qui n'ont pas besoin de justification financière ont été laissés à disposition des EC et C. Les reliquats de contrats de personnels ayant quitté le laboratoire ont été gérés au cas par cas.

Jean-Paul Zurcher montre alors que la réglementation (art. L. 3296-5 du code de la recherche) prévoit que pour tout projet financé par l'ANR, « *un montant dénommé préciput est attribué aux établissements participant au service public de la recherche qui sont parties prenantes au projet de recherche* ». Ce préciput se décompose en quatre parts (décret n° 2021-1628 du 11 décembre 2021) :

- Une part dite « gestionnaire » pour la tutelle qui gère (afin de couvrir ses frais généraux) : 10 % (11% à SU)
- Une part dite « labo » pour les unités de recherche (afin de soutenir la stratégie scientifique et le financement des labos concernés) : 3.5% (4% à SU)
- Une part dite « hébergeur », revenant à la tutelle qui héberge les chercheurs (afin de couvrir les coûts liés à l'hébergement des équipes concernées) : 13.5%
- Une part dit « site », destinée à contribuer à la stratégie scientifique du site d'implantation : 3 %

A noter que les deux dernières catégories ne sont jamais prises en compte dans le montage des budgets par les EC. Elles sont ajoutées par la suite au montant global du projet.

En novembre 2024, un eOTP mutualisé a été ouvert pour notre laboratoire, « dédié à la gestion des frais de gestion du laboratoire ». Cette ligne budgétaire, sorte de « pot commun », permettra d'appliquer la réglementation liée aux ANR gérés à SU. Au printemps de chaque année, la DRI restituera au laboratoire un pourcentage de 4% appliqué aux dépenses de l'année N-1 des différents contrats ANR.

## *Laboratoire de Probabilités, Statistique & Modélisation - UMR 8001*

### **5. Evolution des équipes Analyse Stochastique et Structures et Modèles Aléatoires**

En concertation avec la direction, Cyril Labbé présente un projet de fusion des équipes Analyse Stochastique et Structures et Modèles Aléatoires. Les principaux arguments avancés sont :

- \* Un recouvrement thématique important entre les 2 équipes et une même communauté scientifique.
- \* Une consolidation de l'unité du laboratoire (l'équipe AS étant uniquement composée de personnels SU, SMO composée essentiellement de personnels UPCité) et de la politique scientifique en Probabilités.
- \* Une meilleure visibilité extérieure, vis-à-vis des collègues, des intervenants dans les séminaires, et des tutelles.

Il est à noter que l'équipe fusionnée aura un effectif comparable à celle de l'équipe Statistique, Données et Algorithmes.

Le nom proposé pour cette équipe est « Processus Stochastiques et Structures Aléatoires ».

La proposition, soumise au vote de l'assemblée générale, est adoptée à l'unanimité.

### **6. Nouvelle direction du laboratoire**

Suite à l'approbation des tutelles, Cédric Boutiller sera le nouveau directeur du LPSM au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, faisant suite au mandat de Lorenzo Zambotti. Cédric a demandé un vote au conseil de laboratoire sur la proposition de nommer Bastien Fernandez et Sylvain LeCorff comme directeurs adjoints. Sur les 16 votes validés, tous ont approuvé la proposition.

### **7. Election au conseil de laboratoire**

Avec le début d'un nouveau contrat, le laboratoire doit se constituer d'un nouveau conseil de laboratoire. Celui-ci sera composé de 20 membres distribués de la manière suivante :

- \* Le directeur, les directeurs adjoints et le responsable administratif (membres de droits)
- \* Les responsables des équipes (membres nommés)
- \* 7 représentant(e)s des chercheurs et enseignants-chercheurs (membres élus)
- \* 1 représentant(e)s des personnels administratifs et techniques (membres élus)
- \* 3 représentant(e)s des doctorant(e)s, post-docs et ATER.

En ce qui concerne les représentant(e)s C/EC, la direction souhaite qu'il y ait au moins 5 rang B (MCF ou CR) et qu'il y ait une représentation équilibrée des sites, des âges, des genres et des

***Laboratoire de Probabilités, Statistique & Modélisation - UMR 8001***

thématiques du laboratoire.

Tout personnels présent depuis au moins un an au laboratoire est électeur. Tout électeur peut être candidat.

Les élections auront lieu au scrutin plurinominal à deux tours, par collège électoral.

Le calendrier des élections est le suivant :

- \* 12 décembre 2024 : début du dépôt des candidatures pour le premier tour
- \* 13 janvier 2025 : fin du dépôt des candidatures pour le premier tour
- \* 15 janvier 2025 : publication de la liste alphabétiques des candidats par collège
- \* 20 janvier 2025 : premier tour du vote électronique
- \* 21 janvier 2025 : publication des résultats du premier tour
- \* 27 janvier 2025 : deuxième tour du vote électronique si nécessaire
- \* 28 janvier 2025 : publication des résultats du deuxième tour si nécessaire

Les informations sur les élections, ainsi que sur la composition de la commission électorale chargée d'organiser les élections, sont disponibles sur l'intranet du laboratoire.